



Paiements de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Par rhfactor, le 17/11/2010 à 14:15

Bonjour,

Je suis locataire depuis quelques années d'un studio.

Je viens de recevoir, dans un même courrier, 3 demandes de paiements pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) (pour les années 2007 ; 2008 ; 2009).

Apparemment, le propriétaire n'avait pas envoyé les justificatifs au Cabinet immobilier. Le Cabinet vient de les recevoir, et me demande maintenant de payer la TEOM pour les 3 années précédentes sous 5 jours.

Or je paye déjà des charges locatives tous les mois.

Dois-je réellement payer la TEOM?

Si oui, suis-je en droit de demander un étalement de ces paiements (que j'aurais peut-être du payer chaque année, si le propriétaire et le Cabinet Immobilier m'avait fait parvenir ces demandes de paiement chaque année)?

Si oui, sur quelle période puis-je étaler ces paiements?

Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Cordialement